



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 15'400.-
pour l'amélioration de l'eau des sources par traitement ultra violet

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des sources, nous vous proposons de traiter l'eau par rayonnement ultra violet.

La lumière ultraviolette est une composante naturelle de la lumière solaire qui a la propriété unique de détruire les bactéries, virus et micro-organismes indésirables dans l'eau de boisson.

Ces derniers peuvent entraîner des maladies graves chez les personnes vulnérables comme les personnes âgées, chez celles dont le système immunitaire est affaibli et chez les enfants.

Ce choix permettra de supprimer presque totalement la désinfection chimique au chlore.

Cette dernière subsistera tout de même à intervalles réguliers pour la désinfection des conduites mais à des doses infiniment plus faibles.

Nous sommes encouragés par le service cantonal de la protection de l'environnement qui subventionnera le projet à hauteur de 20%.

Ce système de traitement ultra violet, souvent utilisé pour désinfecter l'eau des citernes, a fait ses preuves et ne nécessite pas un investissement conséquent par rapport à l'amélioration attendue de la qualité de l'eau fournie aux consommateurs.

Cet appareil, également équipé d'une sonde de mesure, contrôle en continu l'efficacité du rayonnement ultra violet, et est aussi capable d'arrêter l'installation en cas de turbidité excessive de l'eau suite à une éventuelle panne des appareils de détection situés en amont ou d'un filtre à sable obstrué.

Une alarme est alors envoyée au moyen de l'appareil de transmission et les sources déconnectées du réseau.

Cela double ainsi la sécurité d'approvisionnement au niveau qualitatif de l'eau en provenance de Martel-dernier.

Les coûts de fonctionnement de cette installation, qui fonctionne en continu, sont chiffrés ci-dessous.

Investissement

Réacteur ultra violet :	Fr.	12'357.-
Montage sanitaire :	Fr.	1'500.-
Divers et imprévus :	Fr.	1'543.-
Total :	Fr.	15'400.-

Coût de fonctionnement annuel

Energie électrique :	Fr.	500.-
Lampes de rechange, joints :	Fr.	800.-
Contrat de maintenance :	Fr.	500.-
Coût total annuel :	Fr.	1'800.-

A déduire de ce montant environ Fr. 450.- d'eau de javel utilisée pour le chlorage.

Après formation, notre personnel est tout à fait capable d'effectuer la maintenance et le contrôle du réacteur.

Le coût de l'énergie est calculé au tarif 2009 et en tenant compte d'un fonctionnement de l'installation en continu (24h/24h), ce qui ne sera pas le cas, car les lampes ultra violet s'arrêtent lorsque l'eau est rejetée ou en période d'étéage.

Au vu de la sécurité supplémentaire et de la qualité améliorée de l'eau en provenance de nos sources, nous vous invitons à voter le crédit :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 août 2008,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
sur proposition du Conseil communal

Arrête :

- Article premier :** Un crédit de fr. 15'400.- est accordé au Conseil communal pour l'amélioration de l'eau des sources par traitement ultra violet.
- Article 2 :** La dépense sera comptabilisée au compte des investissements sous la rubrique I700.506.01. Elle sera amortie à raison de 5% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 10 septembre 2008

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert